

par l'impéritie ou la négligence des entrepreneurs que par la concurrence de la manufacture de Givors, et surtout, par cette réglementation du travail et ces formalités adminis-

1757	Le Sr Guérin	Doit liv. s. d.
4 Mars	A lui payé à compte de bouteilles.....	18
17 —	Id. et port de lettres.....	16. 11
9 Avril	Id. — —	6
17 May	Id. — —	12
18 —	Id. — —	36
1 ^{er} Juin	Id. — —	6
7 —	Id. — —	6
14 —	Id. — —	48
22 —	Id. à Berja, pour son garçon.....	14
22 —	Id. à Aubé, pour son frère.....	4. 4
22 —	Id. à Colinet, pour son frère.....	2
22 —	Id. audit, pour son garçon.....	13 4. 6
22 —	Id. que son frère doit.....	7. 16
		<hr/> 189. 15. 6
4 Juil.	Payé audit pour aller à son país par M. de Marvilly	30
18 —	Payé aud. lors de son passage à Paris par M. de Marvilly.....	6
		<hr/> 225. 15. 6
27 Aoust	Par Madame de Maisonneuve, port de lettre.....	15
10 Sept.	Par laditte, argent.....	3
25 —	Idem.....	3
25 —	Au suisse pour son compte.....	1. 4
		<hr/> 233. 14. 6
		<hr/> <hr/>
1757		Avoir
31 Mars	Qu'il luy est du pour bouteilles.....	109. 10
17 Avril	Idem.....	18 7
30 —	Pour interruption du 15 ^o au 30 ^o dud.....	14
7 May	Pour une semaine.....	6
31 —	Pour livraison de bouteilles depuis le 12 ^e jusqu'à ce jour.....	53 9
		<hr/> 201 6